

# AVIS de MARCHÉ

**2023\_010**

## Prestations de mise à disposition temporaire de personnels

### 1. Pouvoir adjudicateur

**Parc amazonien de Guyane**

1 rue de la canne à sucre,  
97354 Rémire-Montjoly  
Téléphone : 0594 29 12 52  
Télécopie : 0594 29 26 58

### 2. Procédure de passation

Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L 1111-4, L 2124-2, L 2125-1 1°, R 2113-3, R 2124-2, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique,

Il s'agit d'un marché de services passé selon la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande sans mini – avec maxi mono-attributaire.

### 3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

Le présent marché a pour objet la mise à disposition temporaire au profit du Parc Amazonien de Guyane de personnels, par l'intermédiaire d'un opérateur économique de travail temporaire, pour occuper un emploi ponctuel dans le cadre des besoins suivants :

- pour supporter un accroissement provisoire d'activité,
- pour répondre à un besoin ponctuel et/ou saisonnier.

**Lieu d'exécution** : tout le territoire de la Guyane, et plus particulièrement le territoire sud Guyane (communes de Maripasoula, Camopi, Saül, Papaïchton et St Elie).

### 4. Décomposition de la prestation

Le marché n'est pas alloté au sens des articles L2113-11 et R2113-2 du Code de la commande publique 32, au motif que: la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

### 5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

79620000 - Services de mise à disposition de personnel, y compris temporaire

### 6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées



## **7. Durée du marché**

Le marché est conclu pour une période d'une année à compter de sa notification.

Il pourra être renouvelé trois (3) fois annuellement par le pouvoir adjudicateur, par tacite reconduction.

## **8. Justificatifs à produire : Conditions de participation**

Cf. règlement de la Consultation

## **9. Critères de jugement**

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

## **10. Modalités de financement / Paiement**

Cf. document de consultation

## **11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2363334&orgAcronyme=d4t>

## **12. Date limite de réception des offres**

**Lundi 25 Septembre 2023 – 12h00 heure de Guyane – 17h00 heure de métropole.**

## **13. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

## **14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques**

Cf. RC.

## **15. Procédure de recours**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : [greffe.ta-cayenne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cayenne@juradm.fr)